

De: Centre Patronal marketing@centrepatronal.ch
Objet: RHT et indemnisation pour les indépendants
Date: 21 mars 2020 à 10:53
À: luca@dela-photo.ch



[View this email in your browser](#)



RHT: extention du périmètre des ayants droit et procédure simplifiée



Coronavirus et mon entreprise

En raison de l'actuelle crise liée au coronavirus, mon entreprise subit une importante baisse d'activité.

Afin d'éviter les licenciements, je peux recourir au chômage

Afin d'éviter les licenciements, je peux recourir au chômage partiel ou réduction de l'horaire de travail (RHT) pour mes employés. Il s'agit d'une réduction temporaire du temps de travail en accord avec les employés concernés. En cas de RHT, le contrat de travail est maintenu. Mes employés sont rémunérés à hauteur de 80% du travail "perdu" (réduit ou suspendu).

RHT: extension du périmètre des ayants droit

- Chef d'entreprise salarié par l'entreprise (SA, Sàrl)
 - Conjoint salarié de l'entreprise
 - Travailleur au bénéfice d'un contrat à durée déterminée
 - Travailleur temporaire
 - Apprenti
-

Annonce de "RHT": procédure simplifiée

En raison du COVID-19, les autorités ont simplifié la procédure et la possibilité de recourir aux indemnités de réduction de l'horaire de travail (RHT, appelé également chômage partiel/technique).



Télécharger la fiche "RHT procédure simplifiée"

Indemnisation pour les indépendants



Par ordonnance du 20 mars 2020, le Conseil fédéral a introduit une indemnisation en cas de perte de gain en faveur des indépendants.

Ces derniers ne peuvent en effet pas bénéficier des indemnités de la RHT.

Consulter la fiche "Indemnisation pour les indépendants"

D'avantage d'information en continu sur:
www.centrepatronal.ch/coronavirus



Le Centre Patronal, l'entreprise au service des entreprises

En Suisse romande comme en Suisse alémanique, le Centre Patronal propose un large éventail de prestations aux entreprises ainsi qu'aux associations professionnelles : offre complète dans le domaine des [institutions sociales](#), des solutions attractives en matière de [prévoyance professionnelle](#), [conseils juridiques et renseignements économiques](#), [publications ciblées](#), programmes de formations continues et de [formations](#) supérieures.

Nos spécialistes se tiennent à votre disposition pour vous offrir des solutions adaptées.

Pour nous contacter : info@centrepatronal.ch, 058 796 33 00

